

**Work Group Belgian Grid**

**Réunion du 1<sup>er</sup> juin 2015**

**Présents:** J.-P. Bécret (GABE)  
B. Debroux (EFET)  
A. Detollenaere (ODE)  
B. De Wispelaere (FEBEG)  
W. Gommeren (BECI)  
B. Gouverneur (Synergrid)  
S. Harlem (FEBEG)  
M. Hendel (FEBEG)  
N. Laumont (EDORA)  
M. Malbrancke (INTERREGIES)  
B. Massin (EFET)  
G. Meynckens (FEBELIEC)  
N. Pierreux (Belpex)  
B. Van der Spiegel (INFRABEL)  
L. Vande Velde (BOP)  
P. Verlinden (FEBEG)  
J-F. Williame (FEBEG)

D. Zenner, I. Gerkens (ELIA)  
C. Bastiaensen, P. Buijs, M. Cornet, G. Maes, J. Sprooten (partiellement, ELIA)

**Excusés:** W. Aertsens (INFRABEL)  
J.-P. Boydens (COGEN VLAANDEREN)  
P. Claes (FEBELIEC)

**Agenda**

1. Projet de rapport du 02/02/2015
2. Transposition des Codes de réseaux européens - RfG & DCC
  - 2.1. Etat des lieux - Agenda de travail
  - 2.2. Notion 'Significant Grid Users'
3. CDS – Projet Data Exchanges
4. Modifications du contrat d'accès – Présentation et discussions
  - 4.1. Procédures administratives
  - 4.2. Nouveaux concepts tarifaires
5. Réserve stratégique 2016/2017
  - 5.1. Elia Study for Estimation of Demand Response Volumes
  - 5.2. Transparency calculation volume strategic reserves
6. Divers - Workshops 2015 avec stakeholders et clients Elia – Etat des lieux

**1. Projet de rapport du 02/02/2015**

Les membres du WG Belgian Grid pourront formuler des remarques sur le projet de rapport du 02/02/2015 pendant les prochaines semaines, pour qu'il puisse être soumis à approbation à la prochaine réunion plénière du Users' Group (le 2 juillet).

## **2. Transposition des Codes de réseaux européens - RfG & DCC**

### **2.1. Etat des lieux - Agenda de travail**

Elia présente la liste des sujets à étudier pour préparer la transposition des codes de réseaux en cours de développement au niveau européen, ainsi que les remarques des membres du Users' Group sur les sujets à traiter et les étapes de travail pour réaliser cette transposition (voir présentation « NC Transposition topic-list (RfG-DCC) » : [http://publications.elia.be/upload/UG\\_upload/89ZPI75TUE.pdf](http://publications.elia.be/upload/UG_upload/89ZPI75TUE.pdf)).

Un représentant de FEBEG demande comment ce trajet sera piloté par rapport aux autorités. Le président du WG reconnaît l'importance de disposer d'un processus clair et correspondant aux intérêts de chacun. Il rappelle que la matière est complexe et requiert de nombreuses compétences, afin d'étudier au mieux au sein du Users' Group les sujets identifiés. L'administration et les régulateurs seront impliqués de façon pragmatique, mais un processus exact n'a pas encore été arrêté avec les autorités. Il espère qu'il pourra être communiqué prochainement en Users' Group. Elia est à cet égard conscient de la nécessité de minimiser les plateformes de discussions et de coordonner les niveaux régionaux et fédéral.

Le président du WG rappelle que le Users' Group est le lieu adéquat, selon Elia, pour dégager des consensus ou confronter les intérêts multiples des acteurs de marché concernés. Ces discussions en Users' Group permettront de clarifier les points de vue de chacun, avant de définir la transposition pratique de ces consensus et idées.

Le président du WG souligne ensuite qu'Elia fait une première proposition d'agenda de travail, qui tient compte des remarques du Users' Group sur les sujets à traiter et les étapes de travail.

Elia répond à un représentant de FEBEG qu'on tiendra compte du degré de maturité des NCs et des thèmes à discuter. Il est nécessaire de commencer les discussions dès maintenant car on disposera de maximum 3 ans (le timing pouvant être plus ambitieux dépendant du code en question) pour transposer les NCs dans le droit belge, une fois qu'ils seront adoptés, et que l'ampleur des thématiques à discuter est considérable. Elia confirme à un représentant de FEBEG que le processus sera organisé de telle façon que les stakeholders auront suffisamment de temps pour réagir par écrit aux propositions d'Elia ou pour présenter leurs points de vue et remarques durant les réunions des groupes de travail.

Le représentant du GABE souligne qu'il faut fixer clairement les caractéristiques de l'ilotage de la production de secours au sein des CDS, car il s'agit d'un point important de transposition des NCs. Elia répond qu'elle a repris cette préoccupation dans la liste des sujets à étudier, sous le chapitre des protections, vu le lien étroit entre ilotage et 'Low Voltage Ride Through'. Elia confirme au représentant du GABE que ce genre de sujet très technique pourrait être discuté entre experts, dans un groupe de travail spécifique dépendant du WG Belgian Grid.

La représentante de BOP se demande comment gérer une absence de consensus au sein de ce groupe de travail ou en Users' Group. Elia propose que, dans ce cas, la proposition de modification du règlement technique soit soumise par Elia à l'approbation de l'administration (FOD-SPF), qui tranchera au final pour établir la proposition qu'il soumettra au ministre de l'énergie.

Les membres du WG Belgian Grid conviennent qu'il serait judicieux qu'un sujet soit présenté en premier lieu dans le WG avant d'être approfondi entre experts, sur base d'un calendrier préétabli (mais non rigide). Elia proposera lors de la prochaine réunion du Users' Group une proposition de calendrier et de mode de fonctionnement.

## 2.2. Notion 'Significant Grid Users'

Elia propose une catégorisation des utilisateurs du réseau, basée sur les contraintes découlant des NCs et des catégories déjà connues dans le contexte belge (voir présentation « Proposal for categorization of Significant Users – First step of iterative process »: [http://publications.elia.be/upload/UG\\_upload/CTK0XLU05Y.pdf](http://publications.elia.be/upload/UG_upload/CTK0XLU05Y.pdf)). Elia insiste sur le caractère itératif de cet exercice et n'exclue donc en aucun cas que sa proposition puisse être adaptée suite aux discussions en Users' Group sur ce point et sur d'autres sujets liés aux Network Codes ayant un impact sur le choix à retenir.

Les NCs donnent des valeurs limites pour les quatre catégories d'utilisateurs reconnues dans les NCs (types A, B, C et D). Les NCs s'appliqueront aux nouveaux utilisateurs mais ce groupe d'utilisateurs s'étendra progressivement à tous. Elia suggère aussi d'inscrire la réflexion dans les catégories déjà connues dans le contexte belge, afin d'éviter de créer de nouvelles catégories supplémentaires. On pourrait aussi en profiter pour nettoyer les règles existantes aujourd'hui qui s'avèrent peu utiles. Il faudra aussi établir à partir de quel type on peut imposer, de façon justifiée, les tests prévus pour les unités de production ; la réglementation belge ne prévoit en effet pas ce genre de tests.

Elia souhaite proposer de s'écarter d'une règle très contraignante maintenue dans les NCs, à savoir imposer une catégorie de type D pour toute unité de production raccordée en 150 kV, quelle que soit sa taille. On devrait pouvoir anticiper sur ce point les demandes individuelles de dérogation. Le représentant du GABE juge la règle reprise dans les NCs exagérée sauf à l'interpréter comme faisant référence au niveau de tension du réseau interne au site de l'utilisateur du réseau raccordé en haute tension. Pour lui, il faudrait privilégier cette approche même s'il s'agit d'un utilisateur du réseau qui n'est pas reconnu officiellement comme un CDS. Elia relève que le texte des NCs ne permet pas une telle interprétation et vise clairement les raccordements aux réseaux de transport, de distribution et CDS.

Afin d'illustrer une limite de faisabilité technique à ne pas franchir, Elia présente les valeurs maximales retenues pour l'Irlande, qui étant électriquement isolée, se trouve dans un contexte technique plus contraignant que celui existant et attendu dans le futur en Belgique. Selon le représentant du GABE, ces limites ne seraient toutefois pas réalistes pour la Belgique, ni techniquement, ni économiquement, et ne pourraient donc pas constituer une référence utile à la réflexion. Elia confirme qu'elle ne compte pas proposer les valeurs établies pour l'Irlande mais mener un dialogue avec les acteurs de marché concernés, pour que les valeurs proposées en Users' Group soient adaptées à leurs contraintes.

Elia répond à un représentant de FEBELIEC que les valeurs sont mentionnées en kVA suite à de nombreuses discussions, pour s'aligner avec les limites fixées au niveau de la distribution et reprises dans les règlements techniques.

Le représentant du GABE s'interroge sur l'utilité de se baser sur des catégories régionales dès lors qu'il lui semble que les NCs traitent de problématiques uniquement transfrontalières. Elia rappelle que le type B permet d'imposer un équipement permettant de répondre à un 'Low Voltage Ride Through', extrêmement utile au niveau transfrontalier y compris pour les petites unités de production. En outre, les NCs remplissent non seulement une fonction de sécurité d'exploitation transfrontalière mais ont également une fonction très locale, en favorisant la pénétration et l'intégration du renouvelable dans les réseaux. Par exemple, la consigne de contrôle de la puissance active des centrales de type B permettra de régler les congestions locales. Pour le représentant du GABE, il faut toutefois distinguer entre disposer de la capacité à recevoir un signal et répondre à ces signaux. Elia confirme que l'imposition de cette capacité installée ne préjuge pas de savoir dès maintenant s'il s'agirait d'un service rémunéré ou obligatoire.

Concernant l'exigence du 'Low Voltage Ride Through', le représentant du GABE relève qu'un CBA confirmerait vraisemblablement une durée de creux de tension de 200ms pour les centrales de type D. Cependant, pour les plus petites unités de production, y compris les plus modernes, le représentant du GABE relève qu'il faut faire attention en fixant cette durée car de nombreuses unités de production seraient incapables de respecter une contrainte à 200ms. Il propose d'abaisser ce seuil, par exemple, à 150 millisecondes ou plus bas pour les unités de type B et C. Elia confirme qu'elle veut maintenir le niveau de sécurité actuel du système électrique et reconnaît que, pour certaines unités inférieures à 75MW, une durée de 200ms à une tension nulle au niveau du point de raccordement est une contrainte de dimensionnement significative. Cependant, la durée du creux de tension dépend des performances du système de protection installé dans l'ensemble du réseau et est difficile à modifier. Par contre, la profondeur du creux de tension au point de raccordement peut être utilisée pour proposer une exigence qui satisfait aux fonctions de sécurité de système électrique à un coût marginal limité pour les unités de production. Ces paramètres (temps et durée du creux de tension) doivent être choisis de façon attentive, d'où l'utilité de disposer d'un groupe d'experts qui peut débattre de ce sujet en détails.

On peut noter, d'après Elia, qu'actuellement en Belgique, des contraintes proches à celle du type D s'appliquent à toutes les unités de production raccordées au réseau de transport fédéral et régional. Le type C pourrait être fixé à partir de 25 MW, en y ajoutant certaines exigences complémentaires à remplir afin de conserver le niveau de sécurité actuel du système électrique. Le type B, à partir de 250 kVA, reprendrait certaines contraintes du type C afin d'éviter de descendre le niveau du type C à toutes les unités de type B lorsqu'elles sont raccordées à Elia.

Le représentant d'INFRABEL relève qu'une question importante à clarifier sera la notion d'unité de production et du calcul du seuil qui découlera de la définition retenue. Un représentant de FEBEG confirme qu'il faudra veiller à une bonne transposition de la définition de 'power park module' dans la réglementation belge. Parle-t-on de chaque machine ou de l'ensemble de l'installation ? Un représentant de FEBEG relève que, selon les NCs, les producteurs devraient être équipés pour fournir certains services au TSO mais ne seraient pas obligés de les fournir, alors qu'Elia ne semble pas faire cette nuance dans sa proposition. Par ailleurs, il est important de vérifier comment les pays voisins mettront en œuvre ces caractéristiques dès lors qu'un des objectifs des NCs est de créer un réel 'level playing field'.

Le président du WG confirme qu'un Experts Group sera donc lancé prochainement pour traiter de manière approfondie les sujets techniques relatifs à la transposition des NCs. Le premier sujet traité par ce groupe de travail sera celui des Significant Grid Users.

### **3. CDS – Projet Data Exchanges**

Elia présente un projet en cours de développement avec les gestionnaires de CDS. Il permettra aux gestionnaires de CDS de sous-traiter à Elia les échanges de données d'allocation entre ces gestionnaires de CDS et les acteurs de marché actifs sur le réseau fermé de distribution (ARPs et fournisseurs) (voir présentation « Closed Distribution System data Exchange » : [http://publications.elia.be/upload/JG\\_upload/SEZG25FGKM.pdf](http://publications.elia.be/upload/JG_upload/SEZG25FGKM.pdf)). A ce stade, on ne parle pas de gestion du registre d'accès mais uniquement d'un service de transfert de ces données vers les acteurs de marché concernés.

Pour le président du WG, ce sujet est présenté à ce stade, alors que les détails du projet sont encore en cours de discussion entre les gestionnaires de CDS et Elia, afin d'en informer le Users' Group en toute transparence. Il pourrait en effet y avoir un impact pour les acteurs de marché actifs sur le réseau fermé de distribution. Le contrat

de sous-traitance proposé par Elia aura un statut commercial, avec des prix affichés et prédéfinis, tout comme le contrat de metering commercial.

Un représentant de FEBEG s'interroge sur l'ampleur de la responsabilité prise par Elia lors du transfert des données. Elia précise que les gestionnaires de CDS gardent la responsabilité de la qualité des données transmises, comme imposé par exemple par le règlement technique flamand. Ce représentant de FEBEG demande aussi ce qu'il en est des timings d'échanges de données d'allocation entre les gestionnaires de CDS et les acteurs de marché ; est-ce qu'ils se baseront sur les timings fixés en UMIX ou le timing des transferts de données des GRDs ? Selon Elia, les timings sont proposés en respectant les délais actuels des GRDs, tout comme repris dans la présentation. S'il faut revoir ces timings, la question peut être étudiée par Elia et les parties concernées.

Elia répond enfin au représentant du GABE que les protocoles d'échanges des données actuels resteront connus d'Elia, même lors du changement de protocole par UMIX dans quelques années. Néanmoins, dans le futur Elia pourra être amené à faire évoluer les protocoles proposés afin de pouvoir garantir leur compatibilité avec les systèmes informatiques eux-mêmes aussi en évolution constante (évolution OS,...).

#### **4. Modifications du contrat d'accès – Présentation et discussions**

Elia présente les futures propositions de modifications du contrat d'accès qui porteront sur deux axes : d'une part, des procédures administratives liées à la désignation du détenteur d'accès et de l'ARP et, d'autre part, sur l'introduction des nouveaux concepts tarifaires dans le contrat d'accès (voir présentation « Modifications du contrat d'accès – Généralités » : [http://publications.elia.be/upload/UG\\_upload/O9WCJH4B0H.pdf](http://publications.elia.be/upload/UG_upload/O9WCJH4B0H.pdf) et présentation « Reviewed Procedure 90 days ACH & ARP Designation » : [http://publications.elia.be/upload/UG\\_upload/H5F7RC232Y.pdf](http://publications.elia.be/upload/UG_upload/H5F7RC232Y.pdf)).

S'agissant de l'axe administratif, celui-ci clarifiera et renforcera la place de l'utilisateur du réseau, par rapport au détenteur d'accès, dès lors que le rôle de détenteur d'accès est en diminution et que le nombre d'utilisateurs du réseau étant leur propre détenteur d'accès est en augmentation. Ces modifications porteront aussi sur une révision approfondie de la procédure administrative de désignation du détenteur d'accès et de l'ARP (la « procédure 90 jours »). Enfin, les modifications du contrat d'accès clarifieront plusieurs points divers apparus ces derniers temps.

Dans ce cadre, pour le représentant du GABE, le mandat conféré par l'utilisateur du réseau au détenteur d'accès pour gérer le contrat d'accès ou désigner les ARPs devrait perdre son caractère irrévocable et être clairement limité au détenteur d'accès désigné et pour la durée de cette désignation. On pourrait aussi en profiter pour revoir ou fusionner les annexes de désignation et du mandat.

Quant à l'axe tarifaire, il aura un impact significatif sur le contrat d'accès, pour introduire les concepts de la méthodologie tarifaire et revoir certaines modalités tarifaires afin de les simplifier.

Le représentant du GABE souligne qu'il faudrait mettre fin à la discrimination qui existe, selon lui, entre les ARPs à cause du principe du 'netting' par ARP des pertes à compenser en nature, ce qui conduit à des situations pratiques très différentes selon les ARPs. Elia rappelle que l'article 161 du règlement technique fédéral impose la compensation en nature, au contraire de la législation régionale. Le représentant du GABE souligne qu'il serait bon de revoir le règlement technique fédéral sur ce point, au moment de fixer les nouveaux tarifs. Selon lui, la méthodologie tarifaire a le statut d'arrêté royal et pourrait donc adapter le règlement technique fédéral. Elia souligne sur ce point que le Users' Group pourrait faire une proposition en ce sens s'il le souhaite.

Elia propose ensuite une révision de la procédure administrative de désignation du détenteur d'accès et de l'ARP, pour plus de pragmatisme et de simplicité. La solution proposée revoit la ligne du temps de ce processus de renouvellement de la désignation, en limitant les étapes, en la centrant plus sur l'utilisateur du réseau et en tenant compte des besoins spécifiques liés à la présence d'un contrat CIPU. Cette approche simplifiée tient également compte de l'informatisation prochaine du processus contractuel.

Le représentant du GABE propose que le contrat CIPU ne soit plus signé par l'ARP mais par l'utilisateur du réseau propriétaire de l'unité de production. Ce propriétaire désignerait alors un ARP tiers pour la gestion opérationnelle du contrat CIPU. Ceci faciliterait fortement le changement de fournisseur pour un solde de production et le changement d'ARP. Elia relève que ces suggestions sortent du cadre des propositions de modifications en cours mais qu'elles seront étudiées très attentivement.

## **5. Réserve stratégique 2016/2017**

### **5.1. Study for Estimation of Market Response Volumes**

Elia lance une étude pour évaluer plus précisément le potentiel de flexibilité de la demande au sein du marché (voir présentation «Study market response»: [http://publications.elia.be/upload/UG\\_upload/OA7C1HRDWB.pdf](http://publications.elia.be/upload/UG_upload/OA7C1HRDWB.pdf)), ce qui permettra de mieux évaluer la situation pour l'hiver 2015/2016 et estimer le volume nécessaire pour la réserve stratégique pour l'hiver 2016/2017.

Plusieurs membres du WG s'interrogent sur la façon dont l'enquête va éviter de comptabiliser plusieurs fois le même volume et comment éviter toute concurrence entre les produits faisant appel à la même flexibilité. Le représentant de BELPEX demande qu'on identifie également l'énergie qui est offerte sur la bourse et le facteur prix activant cette offre.

Elia précise à la représentante d'EDORA que le but de l'étude est d'évaluer précisément le volume disponible global de flexibilité indépendamment de ce qui est ou serait offert à Elia. Ainsi, Elia pourrait estimer plus précisément l'impact du marché face à une situation de pénurie ou de signal prix important. Le représentant du GABE souligne que le formulaire d'enquête doit être très clair sur ce point précis, tout en précisant la durée de disponibilité de ce potentiel de flexibilité. Pour un industriel, la rentabilité de la flexibilité est évaluée de façon très différente lorsqu'on parle d'un volume annuel total inférieur à 100h ou proche de 1.000h.

La représentante d'ODE demande s'il est possible d'estimer clairement cet impact sur réserve stratégique. Elia précise qu'à ce stade, elle ne dispose que de peu d'informations concernant le potentiel de flexibilité de la demande. Elia souhaite via cette enquête rassembler des données fiables afin d'affiner ses calculs visant à déterminer le risque de pénurie pour les hivers à venir. Elia reviendra en Users' Group présenter les résultats de cette étude.

Elia demande également au WG Belgian Grid sa préférence quant au traitement de la confidentialité des données. Elia pourrait avoir le droit de voir toutes les réponses individuelles, soit aurait un accès limité aux données sous forme agrégée. Le WG Belgian Grid a donné la préférence pour l'agrégation des données disponibles pour Elia.

Les membres du WG Belgian Grid demandent un délai complémentaire pour remplir le questionnaire. Un délai d'une semaine est convenu (deadline 03/07 et pas 30/06 comme dans les slides).

Un représentant de FEBEG demande à Elia d'envoyer l'enquête également aux producteurs, dès lors que certaines de leurs unités de production pourraient être concernées ('noodgeneratoren'). Elia confirme que toute participation est bienvenue.

## 5.2. Transparency calculation volume strategic reserves

Elia présente les grandes lignes d'une consultation publique qu'elle lance sur les calculs des volumes des réserves stratégiques, afin de mieux tenir compte des préoccupations des acteurs de marché au calcul du volume des réserves stratégiques pour l'hiver prochain (voir présentation « Transparency calculation volume strategic reserves » : [http://publications.elia.be/upload/UG\\_upload/GFZ6RIV9HS.pdf](http://publications.elia.be/upload/UG_upload/GFZ6RIV9HS.pdf)).

Cette consultation contient plusieurs aspects, allant des inputs, la méthodologie, le format des résultats, la façon de communiquer, jusqu'à le rapport des résultats. Ainsi Elia pourra se forger une vue complète de tous les aspects susceptibles d'être améliorés. Sur base du feedback de cette consultation, Elia analysera quels aspects peuvent être intégrés dans le processus de calcul pour la prochaine période hivernale (hiver 2016/2017), principalement en ce qui concerne la communication et le compte rendu.

A la demande de la représentante d'EDORA, Elia confirme que les autorités sont impliquées dans ce processus de transparence. La représentante d'EDORA suggère d'élargir le public interrogé au monde académique et à la presse car ils ont pris une part importante dans le débat autour du processus de calcul de la réserve stratégique.

## **6. Divers - Workshops 2015 avec stakeholders et clients Elia**

Elia présente aux membres du WG Belgian Grid les activités prévues avec les clients, au cours des prochaines semaines. Elia organise plusieurs réunions d'information et consultations (voir [http://publications.elia.be/upload/UG\\_upload/LRKSYVKKD.pdf](http://publications.elia.be/upload/UG_upload/LRKSYVKKD.pdf)). Elia voudrait à terme pouvoir placer cet agenda sur le site web d'Elia. Elia se rend compte des nombreuses consultations qui sont lancées au cours de ce mois de juin. Elle tâchera dans le futur d'étaler au maximum ces consultations/demandes d'informations sur toute l'année mais précise également qu'elle compte sur ces informations/consultations pour disposer d'un maximum d'éléments externes à prendre en compte dans l'élaboration des processus, services et produits offerts par Elia. Le président du WG Belgian Grid saisit l'occasion pour remercier les membres du Users' Group et les acteurs de marché pour leurs inputs divers et leur participation active, ce dont Elia est très reconnaissante.

Enfin, le président du WG Belgian Grid précise que les workshops organisés en juin et septembre sont orientés vers les utilisateurs du réseau (clients industriels, GRDs et ARPs). Les membres du Users' Group sont plutôt invités au Stakeholder Day car les sujets abordés en workshops sont opérationnels ou seraient une redite des informations échangées en Users' Group.

\* \* \*